



**MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES TITRES IMMOBILIERS
KINSHASA/GOMBE**

Kinshasa, le **05 FEB 2026**

Le Secrétaire Général

N° 1.44.1/SG/AFF.F/ **00159** /dti/2026

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Madame la Ministre des Affaires Foncières
à **Kinshasa/Lingwala**
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur Militaire de la Province d'Ituri
à **Bunia**
- Monsieur le Directeur-Chef de Service des Titres Immobiliers et Conservateur en Chef à Kinshasa
à **Kinshasa/Gombe**
- Monsieur le Conservateur des Titres Immobiliers de la Circonscription Foncière de Bunia à Bunia
à **Bunia**

Concerne : Atteintes aux droits fonciers des tiers par le Contrat de location n° Na 11.442 du 08 Août 2000, non encore annulé.

A la population du Quartier Kindia
à **Bunia/ITURI**

Accusé de réception

Chère population,

J'accuse réception de votre lettre m'adressée en date du 21 Janvier 2026 portant l'objet repris en marge et vous en remercie.

Y faisant suite, je porte à votre connaissance que le contrat de location n° 11.442 du 08/08/2000 délivré en période de rébellion par un Gouverneur auto proclamé est nul et non avenu. Il n'a aucune valeur juridique. L'Eglise qui en est bénéficiaire est sans emprise un occupant anarchique, illégal et fautive pour elle de s'être conformée aux dispositions réglementaires en vigueur auprès du Conservateur des Titres Immobiliers après le retour à l'ordre institutionnel fait d'elle réfractaire aux lois de la République et s'expose aux poursuites judiciaires.

Par ailleurs, je soutiens l'action du Conservateur ayant débouché par le morcellement de la concession au profit de la population et salue le jugement sous RCA 5233 qui a débouté l'Eglise pour défaut de

qualité. Du reste point n'est besoin de s'intéresser à ce contrat sans valeur juridique, donc nul et non avenu établi en violation de la Loi foncière ; considérez seulement qu'il n'existe pas.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma franche collaboration.

Pour le Secrétaire Général en mission

Léon LUBAMBA NGOY
Conservateur en Chef

*Léon Lubamba Ngoy
Directeur Général de Service des
Affaires Foncières
et Locatives*

